

Rapport de rémunération¹

Informations générales

Nom de l'organisme :	Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
Nature juridique :	OIP A
Références légales :	
Ministre de tutelle :	Ministre Président
Période de reporting	2024

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion*	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Administrateur public				
Administrateur public				
Administrateur public				
...				
Gestionnaire				
Gestionnaire				

Commentaires

Pas applicable pour l'IWEPS

¹ Visé à l'article 15, §1^{er} du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

*Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Pas applicable pour l'IWEPS.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR

Commentaires :

Pas applicable pour l'IWEPS.

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont administrateurs publics			
- dont administrateurs non publics			

Commentaires

Pas applicable pour l'IWEPS.

5. Informations relatives à la participation aux réunions

*	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
Administrateur public	... / ...	... / ...	... / ...
Administrateur public	... / ...	... / ...	... / ...

*Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Administrateur public	... / ...	... / ...	... / ...
...			
Gestionnaire	... / ...	... / ...	... / ...
Gestionnaire	... / ...	... / ...	... / ...

Commentaires

Pas applicable pour l'IWEPS.

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

*	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Gestionnaire	Administrateur général	Contrat à durée indéterminée Entrée en fonction le 1 ^{er} avril 2011.	

Commentaires

Néant

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Sébastien Brunet
Rémunération de base	131.257,83 €
Rémunération variable (le cas échéant)	0
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	0

*Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Autres composantes de la rémunération (V)	3.097,04 €
Total (rémunération brute annuelle)	134.354,87 €

Commentaires

Il s'agit du barème de la fonction publique (A2) avec une voiture de fonction.

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Pas applicable.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune clause spécifique.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
Centre d'étude de l'habitat durable	Administrateur	0 EUR
Respect Seniors	Administrateur	0 EUR
Institut des comptes nationaux	Administrateur	0 EUR
FNRS-FRESH	Administrateur (Comité de gestion)	0 EUR
Institut interfédéral de statistique	Administrateur	0 EUR

Commentaires :

Aucun mandat dérivé n'est rémunéré.

*Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution